

LA FICHE D'AIDE AU REPERAGE (FAR) ?

■ À qui ça s'adresse ?

Les Fiches d'Aide au Repérage (FAR) sont destinées avant tout aux entreprises (particulièrement PME ou TPE), mais aussi aux préventeurs et aux médecins du travail, désireux d'avoir des connaissances sur l'évaluation du risque cancérigène.

■ À quoi ça sert ?

Les FAR sont des outils qui participent à la prévention des cancers professionnels. Elles ont pour objectif d'aider les entreprises à repérer rapidement si des agents cancérigènes peuvent être rencontrés dans leur activité, à quels postes ou pour quelles tâches et avec quelle probabilité de présence.

■ Quand faut-il les utiliser ?

De manière générale, les FAR sont une aide pour l'évaluation du risque cancérigène dans l'entreprise. Elles sont utiles dès lors que l'on souhaite repérer la présence d'agents cancérigènes, y compris ceux qui ne seraient pas repérables par les étiquetages ou les fiches de données de sécurité.

■ Comment s'en servir ?

Chaque FAR est établie par domaine d'activité (par exemple, les garages automobiles) ou par famille de métier (par exemple, les peintres en bâtiment). La liste des activités et des sources d'émission est aussi complète que possible, mais les entreprises peuvent n'être concernées que par certaines d'entre elles.

■ Où les trouver ?

Les FAR sont consultables et téléchargeables sur le site de l'INRS www.inrs.fr. Pour obtenir la liste des fiches disponibles, taper « FAR » dans le moteur de recherche sur la page d'accueil. Actuellement, la collection compte une trentaine de fiches : usinage des métaux, garages, maçon fumiste, peintres en bâtiment...

■ S'agit-il de documents de référence ?

Oui, les FAR sont rédigées par des ingénieurs conseil, des contrôleurs de sécurité et des conseillers médicaux des Caisses régionales (Carsat/Cram/CGSS) et l'INRS. Elles peuvent être modifiées pour tenir compte de l'évolution des connaissances et des techniques utilisées sur le terrain. Les fiches téléchargées comportent une date de mise à jour.



À RETENIR

Les Fiches d'Aide au Repérage (FAR) sont rédigées par des experts en prévention des risques professionnels de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et de l'INRS. Elles sont une aide pour réaliser l'évaluation du risque cancérigène dans l'entreprise qui est une obligation réglementaire.

À quoi ressemble une FAR ?

Les fiches d'aide au repérage se présentent sous forme de tableau avec 4 colonnes :

Activités Sources d'émissions	Cancérogènes avérés ou suspectés ⁽¹⁾	Probabilité de présence	Commentaires
<p>Cette colonne recense les principaux types de postes ou tâches qui sont des sources d'émission potentielles d'agents cancérogènes pour une activité donnée.</p> <p>La liste des postes ne prétend pas à l'exhaustivité.</p>	<p>On appelle « cancérogènes avérés » les substances que l'on sait être cancérogènes pour l'homme.</p> <p>Ils sont classés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la catégorie 1 ou 2 par l'Union Européenne (UE), - le groupe 1 ou 2A par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). <p><i>Exemples :</i> Amiante, Benzène, Chrome</p>	<p>La probabilité de présence d'un agent cancérogène, dans le domaine d'activité concerné, est symbolisée par 4 sigles :</p> <p>+++ lorsqu'elle la présence est certaine</p> <p>++ lorsqu'elle est très probable</p> <p>+ lorsqu'elle est possible</p> <p>(+) lorsqu'elle est exceptionnelle</p>	<p>Cette colonne permet aux auteurs des fiches de donner des précisions en vue d'expliciter la nature du cancérogène rencontré ou les circonstances d'exposition.</p> <p>Les auteurs peuvent également donner un éclairage au lecteur sur des solutions de prévention connues, notamment en formulant un avis sur des techniques de substitution de produits existantes.</p>
	<p>On appelle « cancérogènes suspectés » les substances préoccupantes avec des effets cancérogènes possibles sur l'homme.</p> <p>Ils sont classés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la catégorie 3 par l'UE, - le groupe 2B par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). <p><i>Exemples :</i> Formol, Gasoil, Dichlorométhane</p>		

⁽¹⁾ Pour plus d'informations sur la classification des agents cancérogènes, consulter le dossier « Risque cancérogène en milieu professionnel » sur le site de l'INRS : www.inrs.fr/dossiers/agirrisquecancerogene.html



À SAVOIR

Pour compléter les FAR, il existe des fiches d'aide à la substitution (FAS) qui donnent un éclairage sur des solutions de substitution existantes. Les FAS sont également téléchargeables sur le site de l'INRS.